



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA – Cohésion territoriale et appui aux communes – Médiathèque l'Alpha

N° 2024 - D - 306

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « JEREMIE MALODJ » AVEC L'ASSOCIATION CHEMINS CROISES

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er : Est approuvé le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'Association Chemins croisés domiciliée 141 Cours Victor Hugo à CENON, représentée par Monsieur Maxime SAJOUS et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 : Le contrat prévoit une représentation publique du spectacle « Jérémie Malodj » le 21 septembre 2024 de 17h30 à 19h00 à la médiathèque l'Alpha.

Article 3 : GrandAngoulême s'engage à verser au producteur Maxime SAJOUS, sur présentation d'une facture, la somme de 1 400 € TTC.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 13 SEP. 2024
Pour le Président,
Le vice-président,

Reçu en Préfecture
le : 13 SEP. 2024
Affiché ou notifié
le : 13 SEP. 2024

Gérard DESAPHY